

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

PERIGNY,
CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Conseil municipal du 25 février 2021
Mairie de Périgny



Préambule

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » est venue modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret n° 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la CDA de La Rochelle) et sera publié sur le site internet de la commune.

En juin dernier, le Conseil Municipal a été totalement renouvelé et la nouvelle équipe entend mettre en œuvre le programme sur lequel les habitants l'ont élue.

Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du rapport qui en est le support, interviennent dans un contexte particulièrement tendu, en lien avec le prolongement de l'épidémie de Covid 19, le rebond épidémique constaté en plusieurs points du territoire national et la récente décision de l'Etat de recourir à des mesures se rapprochant du confinement.

Ce faisant, les incertitudes, voire les craintes, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales pour 2021 et le risque associé d'effets délétères sur le plan social, rendent les exercices de prévision très aléatoires : il en est ainsi du projet de budget de la ville de Périgny pour 2021, projet qui est par nature, une prévision susceptible de modifications en cours d'exercice.

Pour autant, dans cette période incertaine, le rôle de la ville est d'affirmer des priorités fortes qui sont autant de leviers d'action municipale identifiables aussi bien par les Pérignaciens que par les partenaires de la ville. Dans un contexte national fragilisé, la ville oriente ainsi ses priorités pour 2021 sur la cohésion sociale, la solidarité envers les plus fragiles, la modernisation de ses équipements, la programmation d'actions en faveur de la vie sociale et du lien social. Elle initie dans le même temps son engagement en faveur de la tranquillité publique, de la démocratie participative et de la citoyenneté active, du commerce équitable, de l'urbanisme durable et de l'écologie humaine.

Sommaire

1. Nos orientations politiques 2021-2026	p.4
1.1. Éléments de contexte	p.4
1.2. Les grands axes de notre politique municipale	p.4
1.2.1. L'organisation interne de la mairie	p.5
1.2.2. L'écologie humaine	p.6
1.2.3. La solidarité	p.7
1.2.4. La citoyenneté active	p.9
1.2.5. Les finances	p.10
2. Le contexte économique-financier national et local	p.11
2.1. Les effets de la crise sanitaire	p.11
2.2. Les mesures d'urgence et le plan de relance	p.11
2.3. La loi de finances initiale 2021	p.12
2.4. La situation de la CDA de la Rochelle et de la ville de Périgny	p.12
3. Le budget primitif	p.13
3.1. La section de fonctionnement	p.13
3.1.1. Les recettes	p.13
3.1.1.1. L'État	p.13
3.1.1.2. La CDA	p.13
3.1.1.3. La CAF	p.14
3.1.1.4. La fiscalité locale	p.14
3.1.1.5. Les cessions immobilières	p.15
3.1.2. Les dépenses	p.16
3.1.2.1. Les dépenses à caractère général	p.16
3.1.2.2. Les charges de personnel	p.16
3.1.2.3. Les prélèvements sur la fiscalité	p.17
3.1.2.4. Les subventions aux associations	p.17
3.1.2.5. La subvention au CCAS	p.17
3.1.2.6. Les charges financières	p.17
3.2. La section d'investissement	p.18
3.2.1. Les recettes	p.18
3.2.1.1. L'autofinancement	p.18
3.2.1.2. Report de l'excédent d'investissement	p.18
3.2.1.3. L'emprunt	p.18
3.2.1.4. Les autres recettes d'investissement	p.18
3.2.2. Les dépenses	p.20
3.2.2.1. Les dépenses d'équipement brut	p.20
3.2.2.2. Le remboursement du capital des emprunts	p.20
3.2.2.3. Le PPI	p.22

1. Nos orientations politiques 2021-2026

1.1. Éléments de contexte

Le nouveau Conseil Municipal a été installé le 3 juillet dernier.

Le contexte sanitaire et le climat de fin de campagne ont contribué à faire de l'arrivée de notre nouvelle équipe un moment singulier.

Dès le 10 juillet, une rencontre avec l'ensemble des agents de la commune nous a permis de confirmer le malaise identifié pendant la période précédant notre arrivée.

Les six premiers mois de l'action municipale ont donc été consacrés à recréer du lien avec les agents, à restructurer l'organigramme, à se doter d'outils informatiques performants et compatibles avec les mesures sanitaires, ainsi qu'à mettre en place des procédures de travail rendant plus agréable et efficient l'activité des agents.

De surcroît, n'ayant eu aucune transmission des dossiers engagés sur la commune, ni par la précédente équipe, ni par la direction générale des services, cette période a également été indispensable pour prendre connaissance des affaires en cours, en analyser les enjeux et vérifier leurs aspects techniques, juridiques et financiers.

Enfin, après une période d'appropriation, est venu le temps de la régularisation : clôture d'enquête administrative inachevée, régularisation de baux inexistantes, mise en place de procédures, étude juridique de projets d'urbanisme impactants pour la commune, etc.

Aussi, nous avons décidé de différer au début de l'année 2021 certaines actions nécessaires à la concrétisation de notre programme politique.

1.2. Les grands axes de notre politique municipale

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle équipe municipale s'articulent autour de 3 axes fondamentaux : l'écologie humaine, la solidarité et la citoyenneté active, au travers de la démocratie participative.

Mais ces axes ne peuvent être mis en place sans un préalable : la restauration du lien de confiance avec les agents et la modernisation du mode de fonctionnement de la commune. Comme indiqué, ce travail a déjà été initié et se poursuivra tout au long du mandat.

En toute hypothèse, les actions engagées s'inscriront dans une politique financière responsable et innovante.

1.2.1. L'organisation interne de la mairie

La priorité qui s'est rapidement imposée lors de l'entrée en fonction a été de donner une vraie place au travail effectué par les agents de la commune.

L'absence de remplacement sur des postes vacants, de procédures pour adapter les services à l'accroissement démographique de la commune, de modernisation des outils mis à la disposition des agents et de dialogue social ont abouti à une perte de sens pour l'action du personnel.

Notre action se déroule sur plusieurs plans :

- Restauration du dialogue et de l'écoute des agents : mise en place d'une démarche qualité de vie au travail avec la réalisation d'un diagnostic par le Cabinet SPHERE de la qualité de vie au travail qui a débuté en janvier, réunion hebdomadaire avec les représentants du personnel et avec les agents d'encadrement.
- Mise à disposition d'outils de travail performants : renouvellement du parc informatique, mise à niveau des logiciels, installation du Wifi dans les locaux de la mairie, acquisition d'un logiciel de comptabilité, dématérialisation des procédures internes.
- Définition et mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines afin de retrouver une efficacité des services, un bien-être au travail pour les agents et une attractivité de la commune.
- Mise en place de process de co-construction avec les agents : ceux-ci sont associés à l'ensemble des réunions préparatoires des projets notamment en matière d'urbanisme et de voirie. La connaissance qu'ils en acquiert en amont des projets permet de créer une démarche de co-construction et donc d'augmenter l'efficacité du travail réalisé.
- Mise en place de dispositifs de communication interne.

Nos principales actions en 2021 :

- Engagement de la démarche qualité de vie au travail avec réalisation d'un diagnostic par le cabinet SPHERHE qui a débuté en janvier 2021
- Recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, d'un responsable à l'urbanisme et à l'état civil, d'un responsable d'un pôle social
- Diagnostic Risques Psycho Sociaux et mise à jour du Document Unique
- Formalisation d'un plan de formations pour les agents
- Réalisation d'un état des lieux sur les outils de communication interne par l'adjointe à la communication et un agent dédié à cette mission
- Co-construction d'un organigramme à ce jour inexistant
- Sensibilisation à la démarche zéro déchet initiée sur la commune

1.2.2. L'écologie humaine

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité.

Il est rappelé que c'est la notion d'écologie humaine qui sous-tendra l'action municipale au cours du mandat. Celle-ci comprend la promotion d'actions tendant à améliorer la vie quotidienne des citoyens de la ville dans le respect de la nature et de la biodiversité.

Les actions publiques, menées de concert avec la Communauté d'Agglomération pour celles qui relèvent de son champ de compétences, seront prioritairement les suivantes :

- Préservation et développement des espaces verts et boisés.
- Promotion d'une politique responsable en matière de récupération des eaux pluviales.
- Développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion de l'usage des transports en commun et du vélo.
- Création de zones refuges de la biodiversité et notamment la création de zones tampons entre les espaces agricoles et les habitations.
- Rénovation thermique des bâtiments.
- Mise en place d'une démarche zéro déchet tant dans les services communaux qu'auprès des commerçants, associations, entreprises et citoyens, la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Education à l'environnement.
- Meilleure maîtrise du foncier et des projets immobiliers pour contrôler une évolution urbaine respectueuse de l'environnement.
- Mise en valeur des espaces inexploités bâtis ou non bâtis pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Nos principales actions en 2021 :

- Fleurissement de la ville via le concours « villes et villages fleuris », signalisation des arbres remarquables par des panneaux éducatifs
- Mise en valeur du Parc de Palmilud et son ouverture au public au travers de propositions culturelles
- Politique de réduction des déchets pour l'ensemble des acteurs de la commune
- Travail urbain autour de la création de voies cyclables structurantes notamment celle reliant Périgny à Aytré
- Revitalisation du Quartier de Romsay : proposition d'un lieu culturel avec café associatif, création d'un city stade, lancement des études sur la construction d'une salle destinée aux associations, école et péri-scolaire, travaux d'aménagement de l'école
- Création d'un potager participatif sur le mail des Coureilles à destination notamment des enfants de la crèche municipale
- Coopération avec les agriculteurs exploitants sur la commune pour renouer un lien de confiance avec les citoyens
- Etat des lieux sur la biodiversité en partenariat avec LEA NATURE

1.2.3. La solidarité

Les communes, et les intercommunalités, sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit au logement, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales.

La solidarité s'exercera prioritairement au travers des actions dans les domaines suivants :

- Apport d'une nouvelle dynamique autour de la Maison de la Petite Enfance.
- Accompagnement des associations sportives dans leurs projets (matériellement et/ou financièrement), leur communication.
- Promotion d'une véritable politique jeunesse et accompagnement vers la vie active.
- Investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier : rénovation et/ou réaffectation des salles communales, réhabilitation d'espaces inexploités, création de jardins partagés.
- Mise en place de plans de soutien aux associations sportives et culturelles favorisant l'épanouissement des pérignaciens, avec un travail sur la transparence des critères d'attribution.
- Promotion d'une politique culturelle orientée vers un accès facilité pour tous à la culture, le développement du lien entre culture et environnement.
- Mise en place d'un plan handicap communal avec la poursuite du plan AD'AP pour garantir l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées, des actions de sensibilisation, la prise en compte de l'intégration du handicap dans l'ensemble des projets menés.
- Actions en faveur du logement social dans un double souci de respecter nos obligations dans ce domaine tout en favorisant au maximum la mixité sociale (par exemple par l'accession sociale à la propriété) et le cadre de vie.
- Création d'une MAISON DES SOLIDARITES, lieu de soutien, où les habitants pourront trouver les informations et les aides dont ils ont besoin pour mener leur vie sereinement et un lieu de développement social, où chacun pourra venir partager, créer, agir autour de projets de solidarités.
- Amélioration de la tranquillité publique par le renforcement de la police municipale de proximité, confortée dans son rôle de prévention et de sécurité, et reprise d'un dialogue, d'un partenariat et d'actions menées avec les organisations impliquées dans la prévention et la sécurité (Police Nationale / CDA / Associations de prévention / OP HLM / les autres polices municipales avoisinantes...).

Nos principales actions en 2021 :

- Ouverture au Clos Lucé d'une Maison des Solidarités destinée à accueillir principalement le Centre Communal d'Action Sociale et mise en place d'une épicerie solidaire
- Développement au sein de la Maison de la Petite Enfance des interventions auprès des enfants, lancement d'une enquête de satisfaction des usagers, création d'une commission d'attribution des places, installation d'un potager participatif sur le mail des Coureilles
- Mise en place du Comité des Sports en tant qu'instance fédératrice autour du sport à Périgny : accompagner la municipalité dans ses choix dans le domaine du sport, assurer la promotion du sport autour de thèmes ou d'actions transversales (intergénérationnel, médecine préventive, bien être corps/esprit..), contribuer à la bonne entente des associations sportives pratiquant sur le territoire
- Travail de recensement précis des besoins en matière de logement afin d'orienter au mieux les programmes immobiliers réalisés sur la commune notamment au regard des logements sociaux
- Octroi de moyens adéquats pour la police municipale nécessaires à l'accomplissement de sa mission : recrutement d'un troisième policier municipal, acquisition de vélos pour favoriser les patrouilles de proximité, et d'une tablette numérique pour permettre la consultation des fichiers institutionnels directement sur le terrain
- Engagement en matière d'économie sociale et solidaire à travers l'obtention d'un Label Commune Commerce Equitable
- En accompagnement d'une démarche tendant à améliorer la qualité de l'alimentation, révision de la tarification des services municipaux afin de la rendre plus solidaire
- Développement d'un projet information jeunesse itinérant, mise à disposition d'équipement numérique pour un accompagnement à l'emploi

1.2.4. La citoyenneté active

La commune est le premier échelon de la démocratie.

La démocratie participative désigne :

- à la fois des procédures, modalités et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans la gouvernance des politiques publiques,
- mais également les initiatives et les expériences venant des citoyens.

Elle se décline plus particulièrement dans notre programme au travers des actions suivantes :

- Amélioration de l'information donnée aux habitants à l'aide de moyens de communication actuels, redimensionnés et optimisés, dans un souci de pédagogie et de transparence.
- Mise en place d'une intervention libre des citoyens à l'issue des Conseils Municipaux et diffusion des séances sur le site internet de la Commune et les réseaux sociaux, avec un séquençage thématique.
- Association des habitants à l'élaboration des grands projets d'urbanisme, au travers des processus de concertation.
- Création de Comité Consultatifs Citoyens et notamment du conseil municipal des jeunes et du conseil des sages.
- Mise en place d'un budget participatif.
- Valorisation engagement jeune (pour favoriser la participation à des initiatives solidaires, citoyennes, caritatives, etc.).

Nos principales actions pour 2021 :

- Mise en place des Comités Consultatifs Citoyens assistés des agents de la Commune, en charge de faire des propositions sur la Ville de demain
- Présentation d'un budget participatif
- Refonte des moyens de communication de la Mairie et mise en place d'une application numérique favorisant l'information et les échanges avec les citoyens
- Modernisation et Amélioration du site internet de la Ville
- Sonorisation efficace de la salle du Conseil Municipal permettant une diffusion en direct et en différé sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux, avec séquençage des séances sur des thématiques identifiées ;
- Nomination, sur proposition de la commission ETHIQUE ET TRANSPARENCE, d'un collègue de déontologues chargé de prévenir et régler les éventuels conflits d'intérêts concernant un élu ou un agent
- Poursuite et amélioration des boîtes à idées
- Communication transparente sur l'étude de la qualité de l'air engagée en 2020 dans le cadre d'une recherche de causalité concernant le signalement de cancers pédiatriques sur les communes de St Rogatien et Périgny en 2018

1.2.5. Les finances

La création d'un budget à l'équilibre est une obligation pour les Communes.

La situation financière de la Ville, dont la nouvelle équipe municipale a pris connaissance lors de l'entrée en fonction, est une situation excédentaire.

Après analyse, il s'avère que l'excédent de fonctionnement dégagé provient essentiellement de la vente de fonciers à hauteur d'1.500.000 € environ.

Nous faisons face à une obsolescence importante du matériel communal et de surcroît, certaines dépenses d'entretien sont désormais indispensables pour la sauvegarde de notre patrimoine et la conservation, en bon père de famille, des biens communaux de type : grilles du parc, entretien des logements communaux, etc.

La politique municipale devra donc s'attacher à rationaliser et à optimiser les dépenses tant dans leur finalité que dans leur montant.

L'inventaire de l'actif qui doit être tenu à jour par la commune est très différent de celui tenu par la Trésorerie. L'état de l'actif présenté pour validation par cette dernière présente un écart très important par rapport à celui enregistré dans les services comptables de la Ville. Il semblerait que cet écart persiste depuis plusieurs années sans qu'aucune régularisation n'ait été opérée. Nous devons donc mener une opération importante consistant à dresser l'inventaire de l'ensemble de biens propriétés de la commune.

En matière de finances, l'action municipale consistera principalement en l'application des mesures suivantes :

- Clarification de la situation financière communale en disposant d'un état des lieux précis des biens immobiliers détenus, de leur situation juridique, et de leur état, pour une véritable planification des dépenses.
- Transparence au profit des citoyens des décisions concernant les engagements passés et à venir de la municipalité et association des citoyens au budget de leur commune pour déterminer les projets qu'ils souhaiteraient mettre en pratique.
- Révision des critères d'achat pour aller vers une commande publique plus responsable, plus écologique et plus sociale tout en recherchant une maîtrise des coûts.

Pour l'année 2021, l'accent sera mis :

- Poursuite du travail effectué par la Commission des Finances mise en place en 2020
- Réalisation d'un audit financier de la Ville par un organisme indépendant spécialisé
- Mise en place d'un budget participatif dont l'affectation sera décidée par les citoyens
- Recherche de solutions pour sortir des emprunts toxiques souscrits auprès de DEXIA de plus en plus coûteux et liés notamment aux frais de change
- Acquisition d'un logiciel comptable plus en adéquation avec la taille de notre commune et permettant entre autre d'établir une comptabilité analytique des finances, optimiser le process de validation des paies, alléger les systèmes de validation des mandats et titres

2. Le contexte économique-financier national et local

Le contexte économique et financier de l'année 2021 demeure très incertain du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les économies nationales et mondiale.

2020 demeurera l'année aux résultats atypiques du fait de l'ampleur de la crise. La Zone Euro a connu une croissance fortement négative (- 6,8 % selon les dernières estimations). La France a vu ses grands agrégats se dégrader, augurant d'une année 2021 certes meilleure mais très en deçà des estimations les plus pessimistes d'avant Covid 19.

2.1. Les effets de la crise sanitaire :

Pour 2021, la croissance selon le Fonds Monétaire International pourrait rebondir de + 4,2 % pour la Zone Euro, la France pouvant s'attendre à une progression légèrement supérieure (+ 5,5 %). Pour autant et malgré cette importante hausse, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne devrait pas être retrouvé, au mieux, avant la fin du présent exercice.

Dans ce contexte, l'inflation devrait quant à elle se situer autour de + 0,5 %, dans la continuité de la tendance constatée en 2020.

Les déficits publics se sont creusés comme jamais. Au terme de 2020, le taux d'endettement (Dette publique/PIB) estimé de la France est proche de 120 % et l'encours de la dette est de plus de 2 600 Mds d'euros.

2.2. Les mesures d'urgence et le plan de relance :

Le Plan de Relance présenté en septembre 2020 a mobilisé 100 Mds€ de crédits consacrés aux axes prioritaires suivants :

- La transition écologique,
- La compétitivité des entreprises,
- La cohésion sociale et urbaine.

Pour les collectivités territoriales, les mesures retenues concernent :

- La rénovation thermique (4 Mds € investis par l'Etat via notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSLI et 500 Ms € pour la rénovation thermique du parc locatif social),
- Les infrastructures et les transports avec 2,2 Mds € pour les mobilités du quotidien, 4,7 Mds € pour le ferroviaire et 550 Ms € pour les travaux d'infrastructure,
- La fiscalité locale avec la baisse des impôts de production.

2.3. La loi de finances initiale (LFI) 2021 :

Pour les collectivités locales, l'impact de la pandémie en termes de recettes pourrait être de 20 milliards € sur trois ans (à rapprocher des Dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € sur la même période).

Avec la LFI 2021, l'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et ainsi construire le monde de demain priorisant les grands thèmes suivants :

- La transition énergétique et écologique,
- Les nouvelles mobilités,
- La santé et le sport,
- L'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

On relève dans ce document :

- Plus de 104 Mds€ de transferts financiers de l'Etat vers les collectivités (- 10 % en 2021 par rapport à 2020) avec la fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales à compter de 2023. Cette masse budgétaire inclue la totalité des concours financiers de l'Etat, des subventions des ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. La diminution résulte de la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13Mds €).

- Des concours financiers de l'Etat pour 51,9 Mds € en très légère hausse par rapport à 2020 (49,5). Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des Départements.

Au titre des concours financiers, on peut citer des évolutions majeures telles que :

- L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (26,76 Mds €) en légère baisse,
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC stabilisée à 1 Md € depuis 2016,
- Les compensations fiscales d'un montant de 50 Mds € (- 109 Mds €).

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) constitue le soutien principal à l'investissement local : son taux est de 16,404 %. L'enveloppe 2021 demeure stable.

Enfin, à noter que pour 2021, l'Etat ne prévoit pas de revalorisation annuelle des valeurs locatives (qui servent de base aux impôts locaux).

2.4. La situation de la CDA de La Rochelle et de la Ville de Périgny :

Pour la CDA de La Rochelle : L'impact de la crise sanitaire sur le budget 2020 est estimé à plus de 8 Ms €.

Les recettes enregistrent une perte de plus de 5 Ms € (1,6 de recettes fiscales et 3,6 de recettes commerciales et tarifaires dont 2,8 pour le transport du fait d'une baisse de billetterie de 2). La CDA a mis en œuvre différents plans de soutien aux secteurs lourdement pénalisés. A ce titre, 2,6 Ms € ont été servis aux entreprises, associations, étudiants...

Pour Périgny : Seules sont connues au moment de la rédaction de ce document les dépenses exceptionnelles liées à la pandémie. Le détail en est donné dans la rubrique Section de fonctionnement.

Globalement, ce sont plus de 65.000 euros qui ont été engagés pour des acquisitions de matériel bureautique, de masques, de gel hydroalcoolique, de gants en latex, de charlottes, de lingettes désinfectantes, de vitres de protection et d'EPI (équipements de protection individuelles) pour les services techniques.

3. Le budget primitif

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les recettes :

Les recettes de Fonctionnement sont constituées, pour environ 65 %, des recettes liées à la fiscalité directe.

Les autres recettes proviennent notamment des dotations émanant de l'État et de la CDA.

3.1.1.1. Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement :

Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale.

En 2020, le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée à Périgny s'élève à 217.750 € dont :

- 118.474 € au titre de la Dotation forfaitaire, en baisse de 12,57 % par rapport à 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF reçue	665.007	494.399	324.145	188.509	190.527	135.512	118.474
Population légale INSEE	7.866	8.130	8.281	8.428	8.575	8.575	8.575
DGF / habitant	84,54	60,81	39,14	22,37	22,22	15,80	13,82

Pour 2021, dans le cadre de la préparation budgétaire, à population constante, le montant de la dotation forfaitaire est retenu pour un montant de 120.000 €.

- 99.284 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale : Périgny bénéficie de cette dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants. Selon la circulaire ministérielle, « elle est attribuée pour tenir compte d'une part des charges supportées par la commune pour maintenir un niveau de services suffisant et d'autre part des ressources fiscales insuffisantes. »

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSR	68.668	74.493	81.474	88.715	93.486	94.338	99.284

Pour 2021, dans le cadre de la préparation budgétaire, il sera inscrit la somme de 94.338 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

3.1.1.2. Communauté d'Agglomération

Attribution de compensation (AC) :

L'attribution de compensation est un transfert positif ou négatif obligatoire entre communauté en fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre EPCI et les Communes membres.

L'attribution est égale à ce que la Commune apporte en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en terme de charges transférées à son EPCI.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	1.307.442	1.307.422	1.307.422	1.302.422	1.302.422	1.147.425	767.635

Pour la Ville de Périgny, pour l'année 2021, la somme perçue au titre de l'AC s'élève à 837.430 €, compte tenu du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à la CDA cette somme est imputée de 27.225€.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La Dotation de Solidarité Communautaire est un reversement institué par un EPCI en direction de ses communes membres dans le but de leur reverser une partie de la croissance du produit fiscal communautaire selon des critères à dominante péréquatrice suivant le pacte fiscal 2017.

Pour la Ville de Périgny, en 2021, la somme perçue au titre de la DSC s'élève à 152.155 €

Taxe d'Aménagement liée à l'habitat :

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme et est perçue par la Communauté d'Agglomération qui reverse le montant revenant à chacune des communes membres.

Pour la Ville de Périgny, en 2021, la somme perçue au titre de la Taxe d'Aménagement s'élève à 341.386,91 €.

Participation aux frais d'entretien de la Zone Industrielle

La Zone Industrielle, sous gestion de la Communauté d'Agglomération, est entretenue en partie par les services de la Ville de Périgny.

A ce titre, pour l'année 2021, la Ville de Périgny percevra une dotation de 180.000 €

3.1.1.3. La Caisse d'Allocations Familiales

La CAF subventionne le fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance dans le cadre de la prestation de service unique mais également dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

Compte-tenu des perspectives pour 2021, il est estimé un montant de 400.000 €.

	2016	2017	2018	2019	2020
CAF Caisse d'Allocations Familiales	495.906,67	459.287,57	431.310,92	473.779,98	539.547,57

3.1.1.4. La Fiscalité locale

La fiscalité directe :

Il s'agit des impôts que les habitants sont invités à payer pour leur logement : la taxe d'habitation (TH) qui va complètement disparaître en 2023, la taxe foncière bâtie (TFPB) et la taxe foncière non bâtie (TFPNB).

Pour Périgny, elles représentaient 4.375.328 € de collectes en 2020.

Elles sont chiffrées à partir de bases dites locatives.

Les taux de ces taxes sont fixés par le Conseil Municipal.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	13.902.000	13.827.450	14.843.384	15.004.039	15.416.175	15.824.013	16.539.087
FB	12.145.000	12.328.271	12.689.835	13.168.266	13.318.577	13.521.866	13.965.414
FNB	79.700	73.470	72.070	66.834	69.110	80.806	80.582
Bases	26.126.700	26.229.191	27.605.289	28.209.139	28.803.862	29.426.685	30.585.083
Taux TH	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%
Taux FB	22,24%	22,24%	22,24%	22,24%	22,24%	22,24%	22,24%
Taux FNB	30,75%	30,75%	30,75%	30,75%	30,75%	30,75%	30,75%
TH	1.181.670	1.220.685	1.306.280	1.304.920	1.339.345	1.397.655	1.166.596
FB	2.701.048	2.819.365	2.892.534	2.959.032	3.033.091	3.075.570	3.184.101
FNB	24.507	21.556	20.849	19.772	24.539	24.016	24.631
Produits	3.907.225	4.061.606	4.219.663	4.283.724	4.396.975	4.497.241	4.375.328

Dans le cadre du budget primitif 2021, il n'est pas envisagé d'augmentation du taux des taxes foncières ; le produit fiscal brut devrait s'élever à 4.375.328 €.

Les autres recettes fiscales :

La ville de Périgny perçoit la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Pour ces recettes, au titre de l'année 2021, il est décidé de fixer le montant à 400.000 € pour les droits de mutation et à 110.000 € pour la TLPE.

3.1.1.5. Les cessions immobilières

Le recours à la cession des actifs immobiliers de la Commune a été largement utilisé les années précédentes.

Date	Tiers	Objet	TTC
2012	BATTUT	Cession de terrain Rue des Bouvreuils à Mr BATTUT section AM n° 288	5.500,00
2017	VALENTINI	Vente propriété 8, impasse des jardins section AC 181	223.000,00
2018	BARNOUD	Vente bande de terrain AI 109 Rue st Rogatien	1.910,00
2018	BOUYGUES IMMOBILIER	Vente propriété Bougraud - 2 rue du Péré	1.912.000,00
2019	MORILLON	Vente Portion de terrain 69 rue du Péré	2.200,00
2020	Société BELLEVUE	Vente de parcelles bâties 15 rue du poteau	176.500,00

Date	Tiers	Objet	TTC
2020	BOUYGUES IMMOBILIER	Vente Maison 1 Grande rue à Bouygues Immobilier	891.821,89
2020	BOUYGUES IMMOBILIER	Vente Maison 5 ter grande rue à Bouygues Immobilier	158.178,11
2020	SCCV LEO	Vente terrain square Léo Lagrange	309.368,92
			3.680.478,92

Un inventaire précis du parc immobilier de la Commune est prévu au cours de l'année 2021.
Il n'est pas prévu de cession de biens appartenant à la Commune au cours de l'année 2021.

3.1.2. Les dépenses :

3.1.2.1. Les dépenses à caractère général

Ce poste budgétaire est sensible aux variations du coût de l'énergie, aux choix opérés en matière de travaux (bâtiments, réseaux et voirie) et de gestion (municipalisation /externalisation).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	2.568.533,85	2.590.380,81	2.483.305,55	2.408.249,86	2.352.436,65	2.162.448,38	1.711.257,19

Les dépenses liées à la Covid 19 se sont élevées en 2020 à 65.000 €. Le recours nécessaire au télétravail a imposé l'acquisition d'équipements bureautiques dont était démunie la collectivité. 13.800 € d'ordinateurs, de licences...ont été dépensés.

Pour l'année 2021, les dépenses à caractère général seront rationalisées afin de ne pas subir d'augmentation notable.

3.1.2.2. Les charges de personnel

La structure des effectifs :
Répartition des agents de la ville de Périgny au 1er janvier 2021 par catégories hiérarchiques.

	Effectifs	ETP Equivalent Temps Plein
Fonctionnaires titulaires et stagiaires		
Catégorie A	6	5,5
Catégorie B	7	7
Catégorie C	79	75,58
Contractuel – droit public article 38		
Catégorie C	2	2
Contractuels – droit public		
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	25	15,44
Contractuels – droit Privé		
Apprentis	4	4
Contrats aidés	2	1,14
Total	125	110,66

Les évolutions pour 2021 : L'évolution de la masse salariale relève de dispositions statutaires et réglementaires fixées par le gouvernement (revalorisation du point d'indice, mesures catégorielles) et d'éléments intrinsèques à la Ville (progression de la carrière, évolution des effectifs).

-
- La valeur du point a progressé de 0,6 % en 2017. Elle est gelée depuis 2018 et ne devrait pas évoluer en 2021.
 - Dans ce registre du soutien à la mobilité douce, la Municipalité de Périgny a décidé d'accompagner ses Agents ayant décidé de recourir de façon très régulière au vélo pour leurs trajets domicile-travail.
 - Concernant les éléments intrinsèques à la Ville, l'augmentation de la masse salariale sera liée notamment aux effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité, à la poursuite de la politique en faveur de l'insertion professionnelle (intégration d'agents en PEC (parcours emploi compétence), accueil d'apprentis, de contrats civiques.... Par ailleurs, il convient de tenir compte du coût lié à l'organisation des élections départementales et régionales. Il s'agira enfin de prévoir les éventuels remplacements des agents en congé de maternité, en congé de longue maladie ou devant être reclassés, d'agents déchargés de leurs fonctions.
 - Des postes stratégiques laissés vacants vont devoir être pourvus. La collectivité entend doter les équipes de compétences et de moyens dignes d'une commune de près de 9.000 habitants.
 - L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiarisation d'emplois déjà présents dans l'effectif.
 - La politique d'accompagnement des jeunes vers l'emploi prend la forme d'accueil d'apprentis. Leur nombre pourrait progresser dans les services techniques et espaces verts.
 - De plus, la Municipalité réfléchit à l'accueil de contrats civiques pour des missions telles que le label Territoire Commerce Equitable, des partenariats seront initiés dans cette optique.
 - Enfin, le télétravail a été négocié et une convention soumise au Conseil Municipal. Cette nouvelle approche devrait permettre aujourd'hui aux Agents de s'adapter aux nouvelles exigences liées à la pandémie tout en maintenant un service aux usagers.
 - L'orientation budgétaire fixe la progression pour l'exercice 2021 à 11,56 % de la masse salariale par rapport au Compte Administratif Anticipé 2020.
 - La durée effective du travail : Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :
 - 25 jours de congés annuels
 - 104 jours de repos hebdomadaires
 - 8,7 jours fériés
 - 6 jours chômés au titre des avantages acquis
 - Soit un total de 221.3 jours travaillés, desquels sont retirés la journée de solidarité; soit au final 222.3 jours travaillés
 - Le temps de travail étant fixé à 36 heures hebdomadaires, la durée effective du travail est de 1593 heures.
 - La durée du temps de travail doit passer à 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022. Une concertation est menée à ce sujet.

3.1.2.3. Les prélèvements sur la fiscalité

Pénalités dans le cadre de la loi SRU :

La loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public dispose que les communes situées dans le ressort d'un EPCI doivent désormais avoir un parc de logements locatifs sociaux sur leur territoire égal ou supérieur à 25 % du nombre de résidences principales (contre 20 % précédemment).

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté indique que les communes qui ne remplissent pas ces conditions font l'objet d'un prélèvement pris sur la base de l'inventaire des logements sociaux au 1er janvier 2016 pour 2017 et au 1er janvier 2017 pour 2018.

Le montant brut de celui-ci, est calculé par référence au différentiel entre 25 % des résidences principales et le nombre de logements sociaux existant dans la commune l'année précédente et le potentiel fiscal de la commune sur cette même année. Ce montant prélevé sur les ressources fiscales de la commune peut être diminué de la somme des dépenses exposées par la commune (montant net).

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, le montant des pénalités à verser par la Ville de Périgny s'élève à 110.204,99 €.

Fonds de péréquation :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

A ce titre, pour l'année 2021, la Ville de Périgny versera la somme de 46.000 €.

3.1.2.4. Les subventions aux associations

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, les subventions aux associations sont maintenues dans les mêmes proportions que l'année précédente, soit la somme de 450.000€.

Néanmoins, les critères et modalités d'attribution des subventions seront revus en concertation avec les associations sportives et culturelles.

3.1.2.5. La subvention au CCAS

En 2020, le montant de subvention CCAS voté s'est élevé à 30.000 €.

En 2021, et dans le cadre de la mise en œuvre d'une véritable politique sociale, la Municipalité décide d'investir dans la réhabilitation d'un local dédié notamment à l'action du CCAS et de porter le montant de la subvention à la somme de 40.000 €.

3.1.2.6. Les charges financières

Les charges financières correspondent principalement aux charges d'intérêt des emprunts.

Des emprunts toxiques ayant été identifiés, un audit financier va être diligenté. Dans cette clarification, toutes les entités municipales vont être concernées.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêt d'emprunts	37.829,09	29.698,66	23.444,04	17.072,57	10.479,54	5.326,02	4.187,50

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- du versement par l'État du fonds de compensation de la T.V.A. qui dépend des investissements réalisés en année N-1,
- des subventions d'équipement.

3.2.1.1. L'autofinancement :

L'examen de la Capacité d'Autofinancement (CAF) d'une commune permet, si un excédent est dégagé par la section de fonctionnement, de :

- couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ;
- dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement.

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement sous déduction des charges réelles de fonctionnement.

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.

La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

L'excédent de fonctionnement ou la capacité d'autofinancement 2020 s'élève à 1.518.979.53 euros.

Compte tenu du remboursement de la dette de 327.039,96 euros, la CAF nette se monte à 1.191.939,57 euros, qui permettra de financer en partie les investissements communaux 2021.

3.2.1.2. Report de l'excédent d'investissement

Le contexte politique et sanitaire, ainsi que la décision de la nouvelle équipe municipale de modifier ou revoir certains projets prévus au titre de l'année 2020, n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des investissements prévus.

L'excédent d'investissement d'un montant de 994.634.02 euros sera reporté d'office au titre de l'année 2021.

3.2.1.3. L'emprunt

Au regard des investissements prévus, le recours à l'emprunt restera limité, grâce à :

- l'excédent d'investissement d'office reporté à la même section
- l'excédent de fonctionnement dont une partie sera affectée en investissement.

3.2.1.4. Les autres recettes d'investissement

*Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une recette versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses d'investissement et, depuis 2017, d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie.

Il constitue le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local.

Pour 2021, dans le cadre de la préparation budgétaire, il sera inscrit la somme de 200.000 € au titre du FCTVA.

*Les subventions d'investissement : pour l'année 2021, elles seront prévues à la somme de 250.000 euros.

3.2.2. Les dépenses :

Les dépenses d'investissement se répartissent essentiellement en 2 grandes catégories : les dépenses d'équipement brut et le remboursement du capital des emprunts.

3.2.2.1. Les dépenses d'équipement brut

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	325.288,77	738.915,51	713.205,51	2.274.859,27	1.659.927,77	248.814,27	441.930,43
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2.257.214,17	1.335.967,58	1.055.133,33	1.401.026,92	1.675.237,80	3.327.601,68	1.345.160,85
	2.582.502,94	2.074.883,09	1.768.338,84	3.675.886,19	3.335.165,57	3.576.415,95	1.787.091,28

Pour 2021, sont priorisées les dépenses d'entretien des bâtiments la voirie.

Les projets engagés en début d'exercice 2020 ont été reconsidérés à la lumière des préoccupations suivantes :

- la réponse aux besoins des habitants du quartier de Rompsay,
- la qualité des matériaux envisagés,
- le rendu architectural.

Ce faisant, des études s'avèrent nécessaires afin d'adapter ces projets ou de les reconsidérer.

3.2.2.2 Le remboursement du capital des emprunts

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élevait à 1.838.454,73, soit 214,40 € par habitant.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital d'emprunts	543.095,79	327.039,96	291.074,42	293.043,81	224.308,56	119.654,73	66.666,68

Tableau des emprunts en-cours :

Année	Capital	Intérêts	Total annuité	Capital restant dû au 31/12
2021	327.039,96	29.698,66	356.738,62	1.511.414,77
2022	291.074,42	23.444,04	314.518,46	1.220.340,35
2023	293.043,81	17.072,57	310.116,38	927.296,54
2024	224.308,56	10.479,54	234.788,10	702.987,98
2025	119.654,73	5.326,02	124.980,75	583.333,25
2026	66.666,68	4.187,50	70.854,18	516.666,57
2027	66.666,68	3.687,50	70.354,18	449.999,89
2028	66.666,68	3.187,50	69.854,18	383.333,21
2029	66.666,68	2.687,50	69.354,18	316.666,53
2030	66.666,68	2.187,50	68.854,18	249.999,85
2031	66.666,68	1.687,50	68.354,18	183.333,17
2032	66.666,68	1.187,50	67.854,18	116.666,49
2033	66.666,68	687,50	67.354,18	49.999,81
2034	49.999,81	187,50	50.187,31	0,00

Détail des emprunts :

N° emprunt	Objet	Taux	Date de fin d'emprunt
20600074	Extension Salle Omnisport	Fixe	16/03/2021
MON241528CHF	Place Michel Crépeau	Indéxé LIBOR	01/09/2021
MON257766CHF	Acquisition foncière - Grande Rue	Indéxé LIBOR	01/05/2023
39353/000203181 02	Dojo gymnase Romsay	Fixe	31/08/2024
8601605	Centre de loisirs	Fixe	20/01/2025
8658952	Dojo gymnase Romsay	Fixe	24/06/2025
39353/000203181 03	Dojo gymnase Romsay	Fixe	30/06/2025
MON530525	Ecole du Vivier	Fixe	01/09/2034

3.2.2.3 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique. Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville pour les 5 années à venir.

Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Projets 2021

Modernisation éclairage	50.000,00 €
Signalisation routière horizontale	60.000,00 €
Giratoire Jeanne Barret (participation)	99.500,00 €
Accessibilité § divers - Voirie	40.000,00 €
Passerelle canal Romsay	40.000,00 €
Rue des 4 chevaliers	150.000,00 €
Rue du stade peré -la Coie	100.000,00 €
Rue de la Garenne (130m)	59.000,00 €
Piste Jeanne Barret	50.000,00 €
Etude urbanisme Périgny + Romsay	50.000,00 €
Jardins familiaux extension	70.000,00 €
Acquisition foncière	100.000,00 €
Travaux Ecole de Romsay (architecte, local RASED, ligne de self, vestiaire et agrandissement réfectoire)	340.000,00 €
Aménagement aire d'accueil spectacle	200.000,00 €
Travaux salle exposition (annexe) - médiathèque	60.000,00 €
Rénovation toiture terrasse - Salle omnisport	80.000,00 €
Rénovation études - Foyer Rural	100.000,00 €
Travaux MOE - maison de quartier	85.000,00 €
City park - Romsay	50.000,00 €
Budget participatif	60.000,00 €
Logiciel comptabilité	50.000,00 €

Opérations	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
020 Mairie	125.540,00	318.000,00	9.500,00	7.340,00	15.500,00	-
0221 Trésor public	-	-	158.000,00	-	-	-
024 Fêtes et cérémonies	-	-	710,00	-	-	-
026 Cimetière	23.000,00	80.300,00	-	-	-	-
112 Police Municipale		9.100,00	-	-	-	-
21 Ecoles	264.450,00	316.050,00	526.900,00	581.100,00	501.100,00	1.100,00
251 Restauration scolaire	12.900,00	285.400,00	13.000,00	-	80.000,00	520.000,00
30 Espaces culturel		260.000,00	-	-	-	-
311 Centre socio culturel	13.250,00	11.500,00	-	1.500,00	-	-
321 Médiathèque	5.300,00	80.300,00	-	-	-	-
324 Eglise	13.600,00	10.600,00	-	-	-	-
41 Sports	137.800,00	233.350,00	4.200,00	4.200,00	200.000,00	
4112 Gymnase Rompsay - Annexe CLSH	-	2.000,00	-	-	-	204.400,00
413 Piscine / parc Palmilud	130.000,00	-	-	80.000,00	-	-
4140 Tiers lieux	10.700,00	-	-	-	-	-
4141 CMA	17.600,00	24.400,00	30.000,00	-	40.000,00	400.000,00
4142 Foyer Rural	2.000,00	124.800,00	-	859.000,00	-	-
4143 Salle de Rompsay	-	2.000,00	-	-	-	-
4144 Maison de quartier	-	120.000,00	763.000,00	-	-	-
4210 Centre de loisirs	8.700,00	17.700,00	-	-	-	30 000,00
4211 Spot ados	4.300,00	2.600,00	-	-	-	-
422 Autres activités pour les jeunes	49.000,00	55.000,00	-	-	-	-
5220 La Boussole	40,00	3.700,00	-	-	-	-
524 Maison des solidarités		28.800,00	-	-	-	-
64 MPE	12.888,00	33.905,00	6.570,00	200,00	500,00	200,00
71 Logements	9.400,00	28.500,00	53.100,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
814 Eclairage public	74.000,00	114.750,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00	-
816 Autres réseaux et services divers	230.200,00	118.000,00	51.000,00	81.000,00	51.000,00	51.000,00
820 Ateliers Municipaux	7.500,00	41.600,00	7.000,00	4.000,00	4.000,00	5.200,00
821 Équipements de voirie	66.300,00	99.000,00	82.000,00	82.000,00	82.000,00	82.000,00
822 Voirie	657.500,00	576.500,00	794.000,00	580.000,00	672.000,00	926.000,00
823 Espaces verts	60.000,00	76.000,00	43.000,00	13.000,00	13.000,00	13.000,00
824 Aménagement urbain	36.000,00	140.000,00	608.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Total	1.971.968,00	3.213.855,00	3.249.980,00	2.451.340,00	1.817.100,00	2.290.900,00



Mairie de Périgny

3 rue du Château - 17180 PERIGNY

05 46 44 16 22 - mairie@ville-perigny.fr

www.perigny.fr